

LE MAG

05

HIVER 2024

Fier & Ussès

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



DOSSIER

Stratégie Mobilité

04. PRÉSERVER
NOTRE TERRITOIRE

EAU POTABLE,
UNE VEILLE PERMANENTE

08. PRÉSERVER
NOTRE TERRITOIRE

BIODÉCHETS :
ZOOM SUR LA NOUVELLE
RÉGLEMENTATION

22. AGIR POUR
VOTRE QUOTIDIEN

UNE NOUVELLE CRÈCHE
À SILLINGY



INFORMATIONS PRATIQUES

Les services de la CCFU vous accueillent au 61 route du Stade à Sillingy



> ACCUEIL GÉNÉRAL

04 50 77 70 74
accueil@ccfu.fr
Ouvert du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00
et de 13h30 à 17h00 le vendredi de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 16h Fermé le mercredi après-midi



> SERVICE TRANSPORTS SCOLAIRES

04 50 77 24 03
transport.scolaire@ccfu.fr



**> SERVICE AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE - URBANISME**

04 50 68 87 22
urbanisme@ccfu.fr
Accueil du public et accueil téléphonique :
Lundi et jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
Mardi et vendredi de 9h à 12h



> SERVICE PETITE ENFANCE

04 50 63 75 85
rpe@ccfu.fr



> SERVICE GESTION DES DÉCHETS

04 50 77 71 17
environnement@ccfu.fr



> SERVICE EAU POTABLE

Facturation de l'eau
04 50 77 24 04
eau@ccfu.fr
Renseignements factures
Accueil téléphonique uniquement le matin

Service technique de l'eau
04 50 77 15 34
technique@ccfu.fr
Renseignements abonnements, demandes
de branchements
Accueil téléphonique uniquement le matin

Astreinte
06 71 58 41 57
Urgences **eau potable uniquement** (fuites, casse...)
Semaine : du lundi au vendredi de 17h à 8h
Week-end : du vendredi 17h au lundi 8h



ALERTE CITOYEN



**RESTEZ INFORMÉS DES URGENCES
(eau, déchets, transports scolaires...)**
Par SMS en vous inscrivant au dispositif :
Alerte Citoyens sur
fier-et-usses.alertecitoyens.com

France services

**vous accueille au
13 bis route de Choisy
à La Balme de Sillingy**

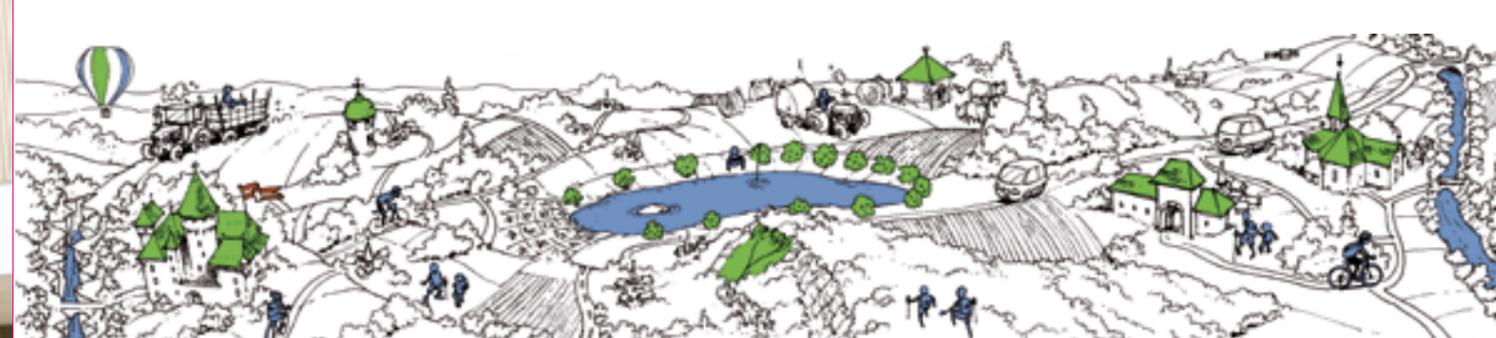
04 56 68 03 05
franceservices@ccfu.fr
Accueil téléphonique uniquement le jeudi matin de 9h à 12h.
Accueil du public avec ou sans rendez-vous :
Lundi et jeudi de 13h30 à 17h30
Mardi de 13h30 à 19h
Mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

SAPINS DE NOËL

Comme chaque année,
la CCFU vous propose
de collecter vos sapins
après les fêtes.

Retrouvez les points de dépôt
par commune sur :
www.fier-et-usses.com

Ils doivent être déposés sans sac
à sapin, ni pot, ni décoration.



CHOISY / LA BALME DE SILLINGY / LOVAGNY / MÉSIGNY / NONGLARD / SALLENÔVES / SILLINGY

Édito

Chers habitants de la Communauté de Communes Fier et Usse,

En cette nouvelle année qui s'annonce, je tiens à vous adresser mes salutations les plus chaleureuses en tant que Président de notre communauté, à travers cet éditorial du magazine de janvier 2024. C'est un honneur pour moi de prendre la parole pour discuter des réalisations décidées par vos élus et des projets qui façonneront notre avenir commun.

Pour commencer, je souhaiterais mettre en lumière **les avancées significatives** que nous avons accomplies grâce à plusieurs études réalisées en 2023, dans les **domaines de l'accompagnement social et familial, de l'habitat et de la mobilité**. Ces études représentent des outils de planification indispensables pour guider nos actions de développement de territoire sur les années à venir.

Nous avons approuvé et signé la **Convention Territoriale Globale (CTG)** avec les services de la Caisse d'allocations familiales. Etabli à partir d'un diagnostic de territoire, ce contrat multithématique, partagé avec les 7 communes et les services de l'Etat, porte sur la petite enfance (< à 3 ans), l'enfance, la jeunesse, la parentalité, les séniors, l'animation de la vie sociale et les solidarités. Il vise à mieux cerner les besoins de notre population pour adapter l'offre de services en proposant un programme d'actions ciblées qui associe les professionnels et les partenaires.

Nous avons également finalisé notre **Programme Local de l'Habitat (PLH)** pour lequel nous avons reçu l'avis favorable des services de l'Etat et qui sera approuvé en février prochain. Il s'agit du second programme qui pour une durée de six ans, définit nos objectifs et les principes de notre politique du logement. Celui-ci vise à répondre aux besoins des différents types de logements et d'hébergements nécessaires à notre territoire et à favoriser le renouvellement urbain. Sur les prochaines années la poursuite de la mixité sociale et de l'économie de nos espaces naturels et agricoles seront des enjeux importants à respecter.

L'un des défis les plus pressants qui nous attend est celui de la mobilité. Nous avons récemment adopté un **Plan de Mobilité Simplifié** qui définit une feuille de route claire pour nos actions futures. Notre objectif est de **développer des modes de déplacement alternatifs** à la voiture individuelle, **favorisant ainsi la réduction de l'empreinte carbone, la fluidité du trafic et la qualité de l'air**. Ensemble, nous souhaitons faire de notre territoire un modèle de mobilité durable. Je vous invite à lire le dossier Mobilité proposé dans cette édition pour en savoir un peu plus sur ce sujet.

L'année 2024 nous permettra de passer à une **phase d'action plus concrète avec le démarrage de deux projets majeurs** : la construction de notre déchetterie et le pôle intercommunal des services à la personne.

Tout d'abord, la déchetterie : il s'agit d'un projet dont nous attendons depuis longtemps le démarrage des travaux. Cette attente résulte de la nécessité de devoir mener différentes études approfondies pour ce type d'équipement classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement). Cette installation est soumise à une réglementation très stricte en matière d'environnement. Ces études étaient indispensables pour garantir la sécurité, l'efficacité et le respect des normes environnementales. Nous sommes fiers de vous annoncer que les travaux vont enfin pouvoir commencer. Une déchetterie moderne et fonctionnelle sera donc bientôt à la disposition de nos habitants. Ce nouvel équipement sera indispensable pour la gestion responsable de nos déchets et contribuera à la préservation de notre environnement.

En parallèle, nous concrétisons le projet de pôle intercommunal des services à la personne. Ce nouveau bâtiment permettra de répondre aux besoins croissants d'accompagnement de nos habitants dans leurs différentes démarches administratives. Que ce soit pour les familles, nos aînés ou nos concitoyens isolés. Ce pôle deviendra un précieux outil pour répondre à l'ensemble de ces besoins. Il nous permettra de mieux épauler nos habitants dans leurs différentes phases de la vie, en leur fournissant des services de qualité et en favorisant la solidarité intergénérationnelle. Ce projet démontre notre volonté commune à améliorer la qualité de vie de nos concitoyens et à renforcer notre cohésion sociale. Nous avons hâte de voir ces projets "sortir de terre" et de les partager avec vous tout au long de cette année.

En conclusion, je tiens à adresser mes vœux les plus chaleureux à chacun et chacune d'entre vous. Que cette nouvelle année soit synonyme de réussite, de bonheur et de prospérité pour vous et vos proches. En ma qualité de Président de notre communauté, je m'engage à ce que l'ensemble de notre équipe d'élus et de salariés travaille sans relâche pour vous proposer le meilleur cadre de vie possible sur notre territoire.

Meilleurs vœux,
Henri CARELLI
Président de la CCFU et Maire de Lovagny.



**Publication biannuelle
éditée par la CCFU**

Imprimé sur du papier
écocertifié PEFC 10-31-1443



Directeur de la publication : Henri CARELLI

Rédaction : Anne-Lise BAILLARD
avec la participation des élus et des services

Design et impression : Kalistene Anney

Photos : CCFU - Kenny Cerou - Yan-Gaëtan Olivo - IStock

Tirage : 7 300 exemplaires

La qualité de l'eau : une veille permanente

Sur le territoire de la CCFU, en 2022, ce sont plus de 800 000 m³ d'eau qui ont été distribués aux usagers du service, et ce chiffre est en perpétuelle augmentation depuis plusieurs années. Il est essentiel que celle-ci soit d'une qualité qui permette à tous de la consommer sans crainte.

MAIS AU FAIT, C'EST QUOI L'EAU POTABLE ?

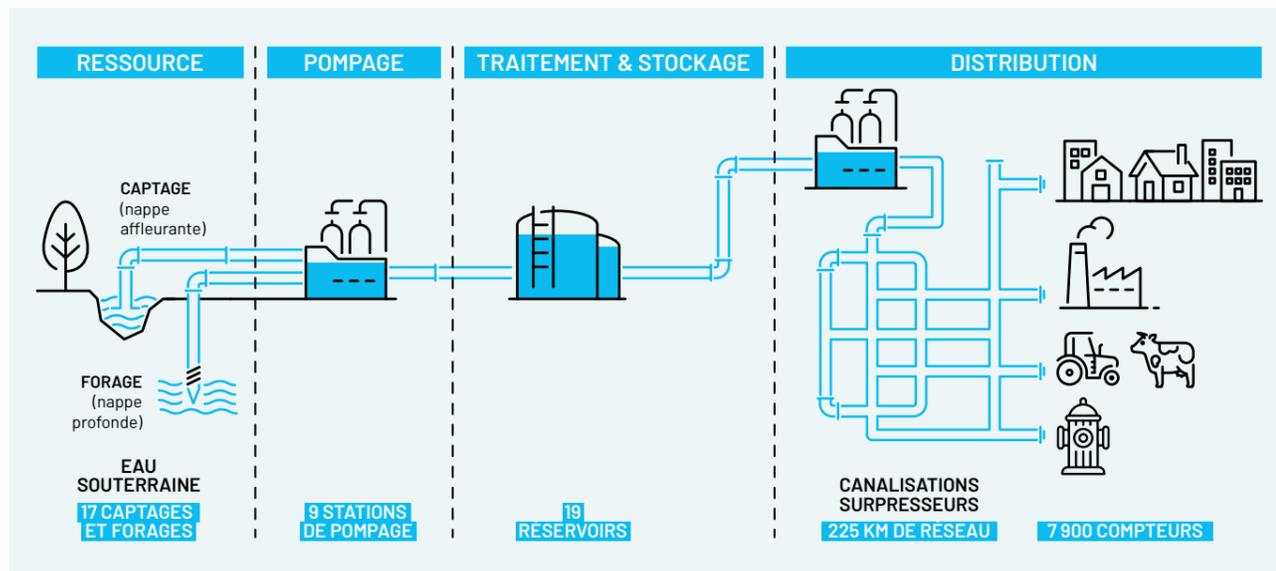
C'est une eau que l'on peut boire et utiliser à des fins domestiques et industrielles, sans risque pour la santé. À l'état naturel, l'eau pure n'existe pas car, durant tout son parcours, elle se charge de substances potentiellement toxiques pour l'organisme humain. Celle que l'on appelle ainsi "eau brute" doit subir plusieurs traitements avant d'être considérée comme potable.



D'OÙ L'EAU PROVIENT-ELLE ?

En France en moyenne, 62 % de l'eau brute provient des eaux souterraines (nappes phréatiques), les 38 % restants étant issus des eaux superficielles (cours d'eau et lacs).

Sur le territoire de la CCFU, la proportion d'eaux souterraines dans l'eau brute s'élève à 100 %, prélevée via des captages et des forages.



QUELLES SONT LES CONDITIONS POUR QU'ELLE SOIT PROPRE À LA CONSOMMATION ?

Elle doit répondre à des critères très stricts dictés par le ministère de la Santé et le Conseil supérieur du secteur d'hygiène publique, et ce en divers points du réseau : captage, réservoir, robinet du consommateur. Des consignes de références et limites à ne pas dépasser ont été définies sur plusieurs paramètres, et en particulier les suivants :

- **La physico-chimie** : pH, température, conductivité, dureté...
- **La microbiologie** : germes pathogènes tels que les bactéries, virus et parasites
- **Les substances indésirables** : nitrates, nitrites et pesticides
- **Les substances toxiques** : micropolluants, hydrocarbures, métaux lourds...

ET POURQUOI UN GOÛT PARFOIS DÉSAGRÉABLE DE L'EAU ?

Sur la plupart des sites de la CCFU, la désinfection est assurée par des lampes UV qui permettent de préserver la neutralité du goût et de l'odeur de l'eau. Toutefois, sur les ressources les plus sensibles au niveau bactériologique, et généralement en cas de contamination ponctuelle, le chlore peut être utilisé en raison de son pouvoir rémanent.

Cela explique le goût parfois désagréable que peut avoir l'eau : celui-ci est pourtant sans danger et assure un traitement complet en tous points du réseau.

QUEL PROCESSUS POUR RENDRE L'EAU POTABLE ?

De manière générale, l'eau prélevée doit être simplement filtrée puis désinfectée avant d'être mise en distribution sur le réseau. La qualité de l'eau brute va déterminer la teneur du traitement à mettre en place, qui peut dans certains cas nécessiter plusieurs longues étapes.

étape de filtration, permettant de passer directement à la désinfection après prélèvement. Des filtres à poche équipent néanmoins les sites les plus sensibles, assurant ainsi une filtration supplémentaire en cas de remise en suspension de la matière (après des précipitations par exemple).

2- DÉSINFECTION

L'étape de désinfection, assurée au niveau des réservoirs, permet à l'eau d'être totalement potable, et donc distribuée sur le réseau public sans danger pour le consommateur.

1- FILTRATION

Sur le territoire de la CCFU, l'eau provient exclusivement de nappes souterraines : le sol lui assure ainsi naturellement la première

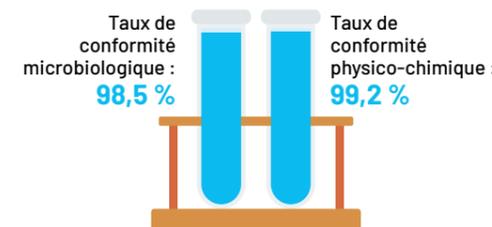
ET QUI S'ASSURE QUE L'EAU EST BIEN POTABLE ?

L'eau du robinet est le bien de consommation le plus contrôlé en France. L'exécution des bonnes pratiques est assurée par l'Agence Régionale de Santé (ARS), qui est la représentation sanitaire de l'État dans les régions.

En particulier, l'ARS définit chaque année, et pour chaque collectivité gestionnaire du service d'eau potable, un calendrier de prélèvements et d'analyses qui permet de contrôler en continu la qualité de l'eau distribuée (plus de 160 analyses réalisées chaque année sur la CCFU).

En complément du programme de l'ARS, le Service de l'Eau réalise des autocontrôles réguliers par ATPmétrie (mesure rapide de la bactériologie in situ) et par réalisation d'analyses plus complexes en laboratoire, pour suivre de manière rigoureuse l'évolution de sa qualité.

En 2022 sur la CCFU, les analyses de l'ARS présentent d'excellents résultats



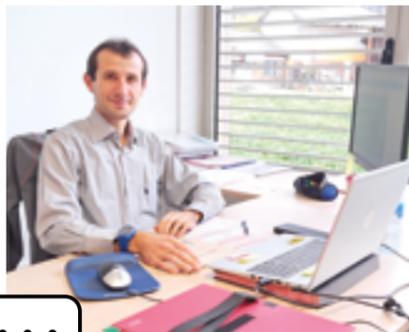
Retrouvez les bilans qualité ici



LA QUALITÉ DE L'EAU : UNE VEILLE PERMANENTE (SUITE)

Le PGSSE : un outil réglementaire au service de la qualité de l'eau

La CCFU a entrepris la réalisation de son **Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE)** en mars 2023.



**4 QUESTIONS
À KILLIAN L'HOMME,**
Chargé de mission
au Service de l'Eau,
délégué à la mise en place
de cette démarche.

QU'EST-CE QU'UN PGSSE ?

Un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) est un **document directeur qui consiste à anticiper tous les risques sanitaires qui peuvent altérer la qualité de l'eau distribuée à la population.**

En fait, ce plan vise à garantir en permanence la distribution d'une eau en qualité et en quantité, et ainsi à préserver la santé des populations.

POURQUOI AVOIR CHOISI DE METTRE EN PLACE UN PGSSE ?

La mise en place d'un PGSSE constitue une **obligation réglementaire adoptée fin 2020 par l'Union Européenne**, qui a été transposée récemment en droit français.

En effet, malgré toutes les précautions mises en œuvre pour surveiller et assurer la qualité de l'eau, une dégradation ponctuelle de celle-ci reste possible, par exemple à cause d'un lessivage des sols dû aux fortes pluies. Le PGSSE permettra d'**anticiper davantage** ces sources de contamination, de mieux connaître et protéger la ressource, d'assurer en continu la qualité de l'eau distribuée et, au bout du robinet, de faire en sorte que le consommateur ait totalement confiance en l'eau qu'il consomme.

COMMENT SE DÉROULE CE PGSSE ?

Le PGSSE se décline sur toutes les étapes de production et de distribution d'eau : **captage, traitement, stockage, pompage, distribution.**

La démarche se fonde tout d'abord sur un état des lieux patrimonial et organisationnel. Ensuite, il s'agit d'identifier et de coter tous les risques susceptibles d'influer sur la qualité et la quantité d'eau distribuée, comme par exemple un acte de malveillance, une pollution ponctuelle ou encore une panne électrique. Enfin, un programme d'actions visant à réduire ces dangers est élaboré. Celui-ci comprend des travaux d'aménagements, des procédures qualité et des outils de suivi.

OÙ EN EST-ON AUJOURD'HUI ?

Le PGSSE doit être réalisé sur l'ensemble du territoire de la CCFU. La démarche a été lancée en mars 2023 sur la commune de Choisy, dont la représentativité du réseau en fait un pilote idéal, avant de l'étendre aux autres communes. Aujourd'hui, le plan d'actions sur la commune de Choisy est en cours d'élaboration et sera finalisé pour le 1^{er} trimestre 2024. La même démarche sera alors appliquée pour les 6 autres communes de la CCFU, avec pour objectif de terminer le PGSSE sur l'ensemble du territoire d'ici le 1^{er} trimestre 2025.

LA CCFU CONTINUE D'INVESTIR POUR SÉCURISER LE RÉSEAU !

En 2022 et 2023, le Service de l'Eau a pu achever de nombreuses opérations de travaux, dont la plupart ont été financées avec le concours du Conseil départemental de la Haute-Savoie et de l'Agence de l'eau :



- Rénovation de la station de pompage de Chamarande (Mésigny)
- Rénovation de la station de pompage des Sapins (Choisy)
- Mise en place d'un surpresseur au réservoir de Sesiylaz (Choisy)
- Renouvellement du réseau entre le giratoire de Sesiylaz et le carrefour de Bromines, dans le cadre des travaux de la RD1508 (Sillingy)
- Renouvellement du réseau sur le secteur Bromines - les Teppes (Sillingy)
- Renforcement du réseau sur le secteur de Rossy (Choisy)
- Renouvellement du réseau sur le secteur Clair-Matin (Sillingy)
- Renforcement du réseau route de Paris, dans le cadre de l'opération "Cœur de Balme" (La Balme-de-Sillingy)
- Création d'un forage d'essai au lieu-dit "les Combes" (Sillingy)
- Renouvellement du système de supervision et des appareils de télégestion

UNE ÉQUIPE RENFORCÉE EN 2023

L'ensemble de ces travaux a pu être réalisé grâce à une équipe fortement mobilisée qui a également été étoffée au printemps 2023 avec l'arrivée de 3 nouveaux collaborateurs :



Un nouveau Responsable du Service : **Etienne COT**



Un technicien de plus : **David ROLLIER**



Un jeune ingénieur en renfort : **Killian L'HOMME**

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Une zone à faibles émissions mobilité en 2025 dans le Grand Annecy

Habitants, entreprises de la CCFU, vous êtes concernés dans le cadre de vos déplacements vers Annecy !

LA CONCERTATION PUBLIQUE EST LANCÉE. PARTICIPEZ !

Limiter progressivement la circulation des véhicules les plus polluants sur le Grand Annecy pour améliorer durablement la qualité de l'air et préserver notre santé : tels sont les objectifs de la zone à faibles émissions mobilité (ZFE-m) que l'Agglomération doit mettre en place sur son territoire d'ici le 1^{er} janvier 2025. Cela concernera d'abord les véhicules non classés dans le système de vignettes Crit'air (véhicules personnels immatriculés avant le 1^{er} janvier 1997).

VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE !

Venez découvrir comment, en fonction des études d'impact sur la qualité de l'air, le Grand Annecy envisage de déployer cette ZFE-m sur son territoire : le périmètre projeté et le calendrier prévu.

DU 14 DÉCEMBRE 2023 AU 16 FÉVRIER 2024, DONNEZ VOTRE AVIS

sur ces modalités de déploiement (temporalité, accompagnement et dérogations) afin d'accompagner la mise en service de cette ZFE-m :

- en participant aux 7 cafés ZFE entre mi-décembre 2023 et janvier 2024 (+ d'infos sur jeparticipe.grandannecy.fr)
- en répondant au questionnaire en ligne sur la plateforme jeparticipe.grandannecy.fr ou en flashant ce QR code.



POURQUOI UNE ZFE-M SUR LE GRAND ANNECY ?

Bien que la qualité de l'air sur le Grand Annecy s'améliore ces dernières années, elle reste néanmoins un enjeu de santé publique majeur. D'après Santé Publique France, la pollution atmosphérique due au trafic routier est responsable de 53 décès prématurés par an sur notre territoire. La loi "climat et résilience" prévoit la mise en place de ZFE-m dans toutes les agglomérations de plus de 150 000 habitants. Avec plus de 210 000 habitants, le Grand Annecy est donc directement concerné par cette mesure et dispose d'un an pour mettre en place ce dispositif sur son territoire.



TRAVAUX

La CCFU et Haute-Savoie Rénovation Énergétique vous accompagnent dans vos projets de rénovation énergétique



Définir un projet de travaux, obtenir des devis, solliciter les aides financières sont des actions complexes et chronophages. Haute-Savoie Rénovation Énergétique est un service public haut-savoyard gratuit, neutre et indépendant qui apporte informations, conseils et accompagnement pour toute personne concernée par la rénovation énergétique.

Soucieux de préparer l'avenir des habitants, le Département de la Haute-Savoie et les communautés de communes ont mis en place ce service de conseil et accompagnement en matière de rénovation énergétique. Le service est également financé par les Certificats d'Économie d'Énergie.

COMMENT ÇA MARCHE ?

- 1 UNE SIMPLE QUESTION SUR LES AIDES FINANCIÈRES OU SUR LES TRAVAUX ?**
Je prends contact avec un conseiller au téléphone
 - 2 BESOIN D'UN TEMPS D'ÉCHANGE AUTOUR DE MON PROJET**
Je peux bénéficier d'une heure de rendez-vous en permanence. Rendez-vous obligatoire.
 - 3 JE ME LANCE DANS UN PROJET DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE AMBITIEUX**
Je peux bénéficier d'un accompagnement technique sous certaines conditions.
- i Pour tous renseignements : 04 56 19 19 19 ou www.hsre.fr**

Biodéchets : zoom sur la nouvelle réglementation

BIODÉCHETS, DE QUOI PARLE-T-ON PRÉCISÉMENT ?

Il s'agit des déchets non dangereux biodégradables de jardin et des déchets alimentaires ou de cuisine provenant des ménages, des bureaux, des restaurants, du commerce de gros, des cantines, des traiteurs ou des magasins de vente au détail. Ils sont composés à 80 % d'eau.

LES BIODÉCHETS



FOCUS SUR LES DÉCHETS ALIMENTAIRES



30 %
des déchets ménagers



83 kg
par Français et par an

LE TRI DES BIODÉCHETS, UNE OBLIGATION POUR TOUS

Après avoir imposé, en 2012, le tri à la source et la valorisation aux gros producteurs de biodéchets, le législateur a progressivement abaissé les seuils annuels pour arriver à une obligation s'appliquant à tous d'ici 2024. Ces nouvelles dispositions réglementaires sont au cœur de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (loi AGECE) et des directives européennes

QUE PROPOSE LA CCFU ?

Afin de vous aider à valoriser vos biodéchets, la CCFU organisera des séances d'information dans chaque commune à partir du 1^{er} mars 2024.

Vous trouverez les dates et heures sur : www.fier-et-usses.com

Ce moment sera l'occasion de parler des bonnes pratiques du compostage, de sensibiliser au paillage et aux divers usages des déchets verts.

À la suite de ce rendez-vous, les participants pourront emporter un composteur en plastique offert par la collectivité.

Pour ceux qui ne pourraient pas assister à l'une de ces réunions, il sera possible de venir retirer

relatives à la prévention et la gestion des déchets.

Ainsi, à partir du 1^{er} janvier 2024, le tri des biodéchets à la source devient une obligation pour tous, quels que soient le volume produit et l'activité du producteur / détenteur. Les collectivités sont ainsi tenues de proposer aux particuliers une solution de valorisation organique des biodéchets.



gratuitement un composteur à la CCFU dès mars 2024 en faisant une demande préalable en ligne en flashant ce QRcode ou par téléphone au 04 50 77 70 74 - service déchets. Une condition à respecter : 1 composteur par foyer pour des personnes résidant dans un logement individuel sur le territoire de la CCFU.

VOUS HABITEZ EN IMMEUBLE ET VOUS SOUHAITEZ COMPOSTER ? CONTACTEZ-NOUS !

Nous pourrions vous accompagner dans la mise en place d'une plateforme de compostage collectif au pied de votre immeuble.



2 BONNES RAISONS POUR GÉRER VOS BIODÉCHETS DIFFÉREMMENT ?

> Vos biodéchets sont traités, avec vos ordures ménagères, sur l'unité d'incinération du SILA (Synergie). Or, composés de 60 à 90% d'eau, ils rendent le procédé d'incinération relativement inefficace et énergivore. Brûler de "l'eau" peut entraîner des variations de températures dans les fours de l'incinérateur, favorisant la formation de dioxines.

> Votre poubelle d'ordures ménagères est composée à 30% de biodéchets "gaspillés" inutilement alors qu'ils pourraient être utilisés pour produire un engrais naturel riche en nutriments (compostage, lombricompostage) et de l'énergie (procédé de méthanisation).



Halte aux idées reçues

Le tri à la source des biodéchets coûte cher !

Pas si vous compostez vos biodéchets dans un composteur de jardin ou dans un composteur partagé en pied d'immeuble. De plus, c'est l'occasion de travailler à produire moins de déchets ! Le déchet qui coûte le moins cher est celui que l'on ne produit pas.

Non ! Un compost sain dégage de la chaleur, mais pas d'odeur. Nous sommes là pour vous expliquer le fonctionnement optimal.

Le compost ça sent mauvais !

INCENDIE DU CENTRE DE TRI

Comme vous avez pu le voir ou le lire, le tout nouveau centre de tri Excoffier situé à Chêne en Semine, qui était en charge de trier et valoriser nos emballages ménagers, a été victime d'un incendie dans la nuit du dimanche 22 octobre aux alentours de 3h du matin.

Les dégâts sont très conséquents, le feu a endommagé toute la structure du bâtiment et détruit la totalité de la chaîne de tri inaugurée au mois de mars 2023.

Malgré cela, des solutions ont été mises en place par l'entreprise Excoffier et les collectivités pour assurer la continuité du traitement des emballages ménagers dans des centres de tri voisins et partenaires.

Ainsi, les efforts de tri doivent être poursuivis !

L'hypothèse la plus probable aujourd'hui sur l'origine de cet incendie, de par sa chronologie et sa localisation, serait la combustion d'un produit contenant du lithium au milieu du tas des refus de tri. Ce serait ainsi une erreur de tri qui serait à l'origine de cette catastrophe.



BATTERIES AU LITHIUM :

Les batteries au lithium sont généralement considérées comme sûres lorsqu'elles sont utilisées correctement. Toutefois, si elles subissent des dommages mécaniques, des surcharges électriques ou thermiques, il y a un risque fort de court-circuit pouvant provoquer une série de réactions chimiques, libérant des gaz inflammables. C'est précisément pour cette raison que la cellule au lithium s'enflamme.

Une batterie au lithium mise par erreur dans le conteneur des emballages ménagers subit justement de nombreuses contraintes mécaniques lors de la collecte, du compactage dans le camion, du déchargement au centre de tri et lors du processus de tri, augmentant de fait le risque d'incendie.

Vos batteries au lithium sont à apporter en déchetterie.



Nous vous rappelons que le conteneur jaune ne doit contenir que des emballages ménagers. Aucun appareil d'origine électrique, électronique ou à batterie ne doit y être déposé. Ces appareils sont à apporter en déchetterie.

NOUVELLES CONSIGNES DE TRI : UN BILAN POSITIF POUR LA 1^{ère} ANNÉE !

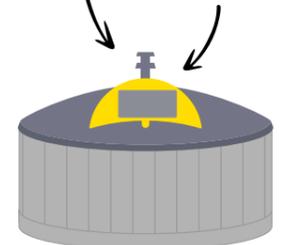


DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2023, TOUS LES EMBALLAGES MÉNAGERS SE TRIENT DANS LE BAC JAUNE.

Grâce à vous et aux nouvelles consignes de tri, nous avons collecté 19 % d'emballages supplémentaires.

EMBALLAGES RECYCLABLES COLLECTÉS

2022 : 427 tonnes
2023 : 506 tonnes



Nous vous remercions tous pour votre implication !

Point sur le projet de déchetterie

UN SITE STRATÉGIQUE AU CŒUR DU TERRITOIRE

La future déchetterie intercommunale sera située dans la zone des Grandes Vignes à La Balme de Sillingy sur le site de l'ancienne station d'épuration communale. Ce "recyclage" du foncier permet ainsi de limiter la consommation foncière de terrain agricole ou naturel. Accessible depuis le giratoire qui dessert le nouveau supermarché, cet emplacement au cœur du territoire présente des atouts certains : accès facile depuis toutes les communes de la CCFU, pas d'impact visuel, éloigné des habitations, terrain plat. La CCFU maîtrise aujourd'hui la totalité du foncier nécessaire à la réalisation de cette opération.



POINT SUR LES ÉTUDES

La construction d'une déchetterie est un projet complexe qui nécessite l'élaboration de nombreux dossiers réglementaires en amont du dépôt du permis de construire. Ainsi, la CCFU, assistée par son maître d'œuvre, la société TECTA, a élaboré et déposé les dossiers suivants au cours de l'année 2023 :

1 UNE ÉTUDE HYDRAULIQUE ET D'AMÉNAGEMENT DES PETITES USSES

L'implantation du projet de déchetterie le long du ruisseau des Petites Usse a nécessité la réalisation d'une étude hydraulique supplémentaire pour appréhender le risque d'inondation du site. Pour répondre à la problématique d'inondabilité mise en avant par cette étude, la CCFU a travaillé avec le Syr' Usse (Syndicat de rivière des Petites Usse) et les services de l'État pour réaliser un projet global de réaménagement du lit du ruisseau qui permettra la suppression du risque d'inondation pour le projet de déchetterie et l'amélioration du fonctionnement écologique et piscicole du ruisseau.

2 UN DOSSIER DE DÉFRICHEMENT

L'aménagement d'une partie du site nécessite la suppression de surfaces en friche et boisées. Ces travaux sont soumis au dépôt d'un dossier d'autorisation de défrichement.

3 UN DOSSIER LOI SUR L'EAU

L'emprise importante du projet impose l'élaboration d'un dossier loi sur l'eau. Ce dossier vise à démontrer que le maître d'ouvrage a bien pris en compte les impacts directs ou indirects du projet sur les milieux aquatiques et la ressource en eau.

4 UN DOSSIER ICPE (INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT)

Les installations de déchetterie sont susceptibles de créer des risques pour les tiers - riverains et de provoquer des pollutions ou nuisances vis-à-vis de l'environnement. À ce titre, elles sont classées ICPE "Installations Classées pour la Protection de l'Environnement" (loi du 19 juillet 1976) et sont soumises au dépôt d'un dossier réglementaire visant à analyser les risques et décrire les solutions apportées.



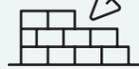
EN CLAIR...

La durée d'instruction de ces différents dossiers est d'environ 6 mois, ce qui devrait nous permettre d'obtenir les avis et/ou autorisations en même temps que le permis de construire dont la demande a été déposée début novembre 2023.

COMBIEN COÛTE CE PROJET ?

Ce projet représente un investissement majeur dans le plan d'investissement pluriannuel de la CCFU. Le coût global du projet s'élève à **3 325 500 €**, répartis de la manière suivante :

2 713 000 € HT de travaux de construction de l'équipement



212 500 € HT de coûts d'études et maîtrise d'œuvre



400 000 € HT de travaux VRD pour aménager l'accès

La CCFU a dépensé 720 000 € pour l'acquisition des terrains nécessaires à la construction de cet équipement. L'emprise foncière globale permettra également d'accueillir quelques lots d'activité économique situés en amont de la déchetterie.



DU CONCRET EN 2024 !

Les travaux de la déchetterie devraient **débuter avant l'été 2024** pour une livraison du site à l'été 2025.

FONCTIONNEMENT DE LA DÉCHETTERIE

L'entrée et la sortie seront distinctes et la circulation des véhicules se fera en boucle.

Les professionnels du territoire seront admis selon des modalités en cours de réflexion.



PLAN DE MASSE DE LA FUTURE DÉCHETTERIE

- 1 Une plateforme d'environ 610 m² pour le dépôt au sol des déchets verts, de bois et de gravats.
- 2 Une plateforme pour le dépôt des déchets dans des compacteurs (ferraille, cartons).
- 3 Une plateforme abritée pour la dépose au sol des déchets incinérables, d'ameublement, de plâtre en benne, des pneus, des articles de sports et loisirs, et des articles de bricolage et de jardin.
- 4 Deux locaux de stockage des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et des déchets dangereux des ménages (DDSM).
- 5 Un local de 80 m² pour le réemploi et la matériauthèque.
- 6 Un local de 220 m² pour la recyclerie associative comprenant un espace de stockage, un bureau, des sanitaires, deux ateliers et un espace de vente.
- 7 Un local gardiens.
- 8 Un espace boisé préservé.

Stratégie Mobilité

La CCFU a fait le choix en 2021 de devenir **Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM)** afin de pouvoir agir sur ce sujet déterminant pour le territoire et son développement. Elle détient depuis cette date la compétence lui permettant de mettre en œuvre la politique mobilité sur l'ensemble des 7 communes qui la constituent.

Ce changement a permis d'élaborer le **Plan de Mobilité Simplifié (PMS)** de la CCFU, approuvé le 7 décembre 2023 par le conseil communautaire. Document cadre de la stratégie

mobilité, le PMS est l'aboutissement d'une large démarche de concertation entre les élus, les habitants et les partenaires institutionnels, économiques, sociaux, associatifs ...

LA MOBILITÉ SUR LA CCFU EN QUELQUES CHIFFRES :



72 % des ménages ont au moins **2 voitures**

68 % des déplacements sont effectués en **voiture**

Près de **28 000** véhicules circulent sur la **RD 1508** par jour au niveau de Chaumontet



4 % des déplacements sont effectués en **transport en commun**

En moyenne, **28 000** usagers utilisent la **ligne Y22** de la Région, ce qui équivaut à **132** personnes par jour



24 % des déplacements sont effectués à **pied**

3 % des déplacements sont effectués à **vélo**

14 KM d'aménagements cyclables dont **7,5 KM** de voie verte

POURQUOI UN PLAN DE MOBILITÉ SIMPLIFIÉ ?

Le Plan de Mobilité Simplifié est un **outil souple et stratégique pour organiser la mobilité dans les villes moyennes et les territoires ruraux**. Il est une première étape obligatoire pour se doter d'une stratégie de mobilité adaptée aux enjeux du territoire. Son ambition est de **développer des solutions de mobilité quotidiennes, durables et accessibles** pour répondre aux besoins de la

population et des entreprises. Plus concrètement, le PMS vise à **définir un programme d'actions** à mettre en œuvre pour améliorer la mobilité sur le territoire en **développant des modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle : modes actifs** (vélo, marche) ou **modes partagés** (transport en commun, à la demande, covoiturage ...).

UNE FEUILLE DE ROUTE DE LA MOBILITÉ ... POUR LES 10 PROCHAINES ANNÉES

La concentration des flux de déplacements sur la RD1508 et les trajets réguliers des habitants vers le bassin annécien sont au cœur de la stratégie qui repose sur 3 axes complémentaires :

- 1 Renforcer l'offre de transport en commun du territoire**
- 2 Favoriser l'utilisation des modes actifs**
- 3 Accompagner le développement des mobilités alternatives (covoiturage, autopartage...)**

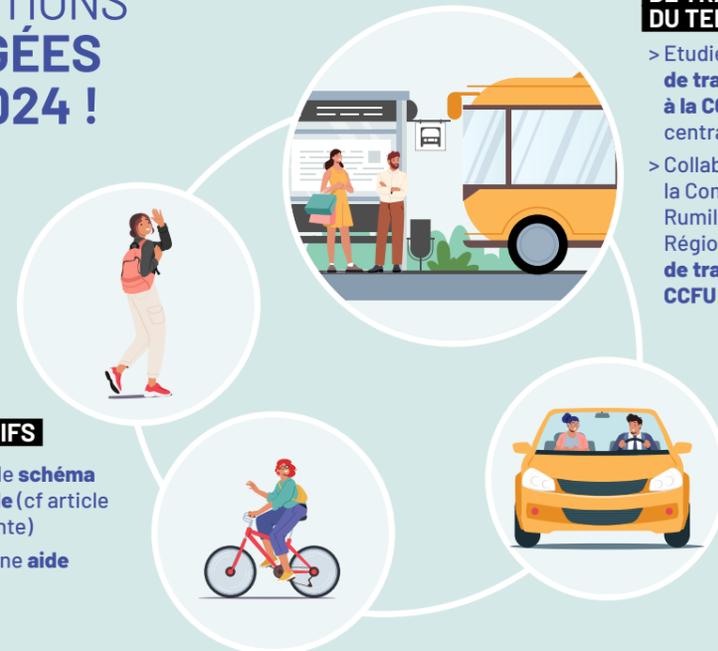
Des scénarii de développement ont été élaborés, représentant des étapes progressives dans l'évolution de solutions de mobilité sur le territoire, combinant des actions de covoiturage, de transport en commun, de transport à la demande et de mobilité douce. **Le programme d'actions**, structuré autour de ces 3 axes, **compte 28 actions** qui seront mises en œuvre selon des temporalités différentes en fonction des priorités identifiées et des moyens mobilisables.



PLAN DE MOBILITÉ SIMPLIFIÉ LES ACTIONS ENGAGÉES DÈS 2024 !

2 FAVORISER L'UTILISATION DES MODES ACTIFS

- > Mettre en œuvre le **schéma directeur cyclable** (cf article dédié page suivante)
- > Mettre en place une **aide à l'achat-vélo**



1 RENFORCER L'OFFRE DE TRANSPORT EN COMMUN DU TERRITOIRE

- > Etudier la faisabilité d'une **ligne de transport en commun interne à la CCFU** (relier les hameaux aux centralités)
- > Collaborer avec le Grand Annecy, la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie et la Région pour **améliorer les liaisons de transport en commun entre la CCFU et Annecy**

3 ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES MOBILITÉS ALTERNATIVES

- > Réfléchir à la mise en place de **stations d'autopartage** et à la création de **lignes de covoiturage**

Aller à Annecy sans ma voiture, c'est possible !



La CCFU...

Objectif territoire cyclable !

LA MOBILITÉ SUR LA CCFU EN QUELQUES CHIFFRES :



Part modale vélo : **3 %**

= sur la totalité des déplacements effectués, 3 % sont faits à vélo. L'objectif national est de monter à 9 %

Nombre de vélos par ménage : **1,73**



Distance moyenne d'un déplacement : **5,1 KM**

Distance moyenne parcourue par jour : **24,1 KM**
= distance moyenne quotidienne parcourue par un habitant.



Part des déplacements inférieurs à 5 km : **60 %**

Part des habitants réalisant moins de 25 km/jour : **66 %**

Source : EDGT Haute-Savoie 2015-2017

Les élus ont adopté le **schéma directeur cyclable de la CCFU** en conseil communautaire en septembre 2023. On vous explique pourquoi et comment cet outil nous permettra de devenir un territoire cyclable.

POURQUOI DÉVELOPPER L'USAGE DU VÉLO SUR LA CCFU ?

Le développement de l'usage du vélo sur le territoire permet de proposer aux habitants une alternative efficace à la voiture individuelle qui répond à un certain nombre d'enjeux :

- **Enjeu environnemental** avec la limitation des émissions de gaz à effet de serre et de microparticules
- **Enjeu de santé publique** : en 40 ans, les enfants ont perdu 25 % de leur capacité cardio-vasculaire. La pratique d'une activité

physique régulière permet d'économiser jusqu'à 1000 € / an en frais de santé.

- **Enjeu économique** : une voiture coûte en moyenne 500 € / mois et reste immobile 95% du temps (source ADEME). Les incertitudes actuelles sur le prix et la disponibilité des énergies renforcent cet avantage.
- **Enjeu pour la vie locale** en incitant à se rendre facilement dans les commerces et services de proximité présents sur le territoire.

LE POTENTIEL VÉLO DU TERRITOIRE

Plusieurs éléments confirment le fort potentiel du développement des mobilités à vélo sur le territoire de la CCFU.

- > Les déplacements à vélo sont déjà assez élevés pour un territoire disposant de peu d'aménagements cyclables sécurisés (3 % de part modale vélo - la moyenne départementale est de 1,7 %).
- > 60 % des déplacements effectués par les habitants de la CCFU sont inférieurs à 5 km et donc facilement réalisables à vélo.
- > L'agglomération annécienne qui représente le plus gros bassin d'emploi du territoire (60 % d'actifs travaillent sur le Grand Anancy) est à seulement 12 km de la CCFU, distance facilement réalisable à vélo électrique.



POURQUOI UN SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE ?

L'aménagement d'itinéraires cyclables dédiés et sécurisés apparaît aujourd'hui comme le levier le plus important pour inciter au passage au vélo. Pour définir ces aménagements et les réaliser, **il est nécessaire de créer un maillage organisé**, de réfléchir à un schéma global qui doit ensuite être décliné tronçon par tronçon.

Le schéma directeur cyclable est donc ce socle indispensable. C'est avant tout un outil de programmation et de planification qui permet de définir une politique d'aménagement et de programmer les investissements dans un plan pluriannuel s'échelonnant sur 10-15 ans. Il permet aussi de préciser les types d'aménagements (piste cyclable, voie verte, partage de chaussée, etc.).

LES GRANDS OBJECTIFS DU SCHÉMA SONT DE :

- Inciter au report modal de la voiture vers le vélo
- Mailler le territoire d'itinéraires sécurisés se connectant aux axes principaux, et notamment à la vélo route Belle Via reliant la CCFU au Grand Anancy
- Relier les secteurs d'habitat avec les pôles d'équipements, commerces et services
- Sécuriser les déplacements à vélo
- Desservir les établissements scolaires (écoles et collèges)

ÇA ROULE DÉJÀ !



La CCFU a finalisé cette année l'aménagement d'un tronçon de la vélo-route Belle Via traversant la CCFU. L'itinéraire est ainsi sécurisé pour les cyclistes depuis le lac de La Balme de Sillingy jusqu'au secteur de Seysolaz. La dernière partie permettant de connecter la CCFU à l'agglomération annécienne sur le secteur de Bromines est en cours d'aménagement le long de la RD 1508,

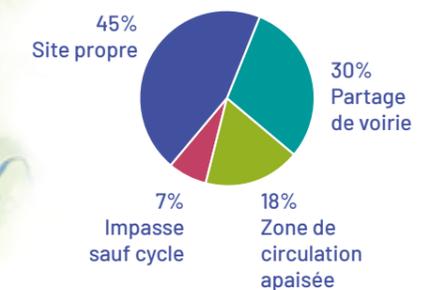
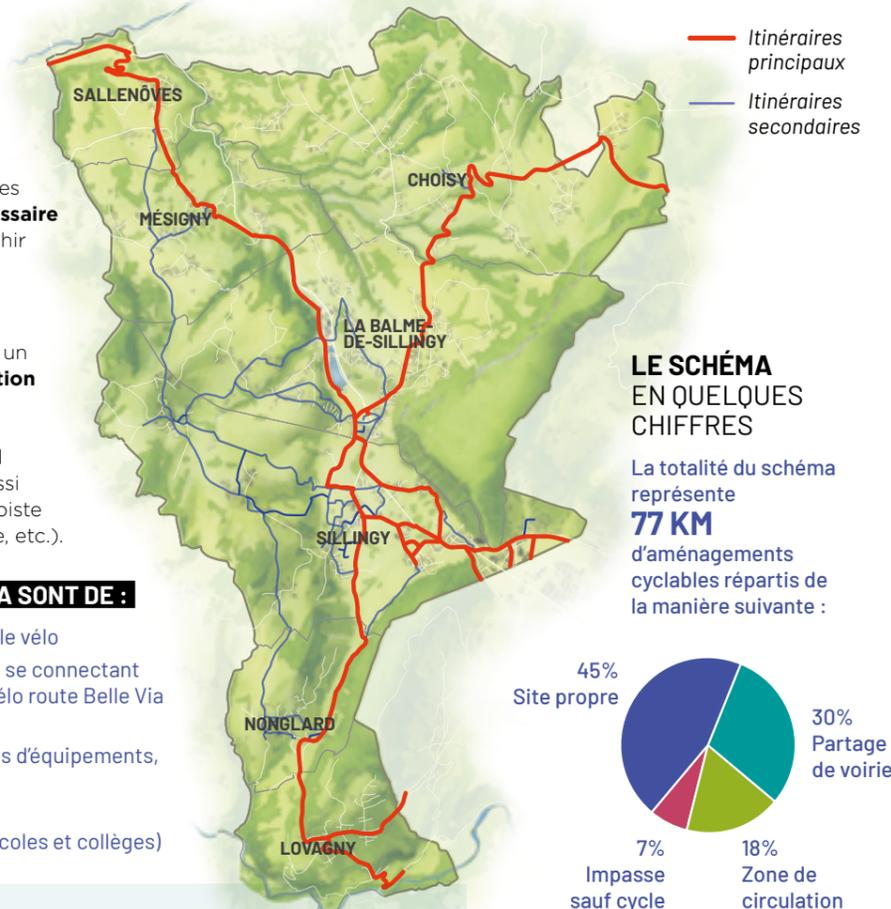
par le conseil départemental (livraison prévue en juin 2024). Ces aménagements ont fait l'objet de subventions du département de la Haute-Savoie et de la Région Auvergne Rhône-Alpes.



AXE SILLINGY / NONGLARD / LOVAGNY, ON A DÉMARRÉ !

La CCFU a lancé les études pour l'aménagement de l'itinéraire cyclable qui permettra de relier le territoire au Grand Anancy via les communes de Sillingy, Nonglard, Lovagny et Poisly.

Les démarches d'acquisitions foncières sont également en cours. Les travaux devraient commencer en 2024/2025 par le tronçon Lovagny / Poisly.



LE BUDGET GLOBAL DU SCHÉMA EST ESTIMÉ À 22 MILLIONS D'EUROS

qu'il convient de lisser sur les **15 prochaines années**, et de partager entre les différents maîtres d'ouvrage que sont les communes, le conseil départemental et la CCFU.

Le schéma directeur cyclable nous permet également de solliciter tous les partenaires pour cofinancer ces infrastructures, dans le cadre notamment d'appels à projets qui nécessitent une candidature sérieuse et motivée à l'appui d'un document présentant un projet de maillage défini à l'échelle globale du territoire.

La Mer des Rochers à Lovagny

Zoom sur un site ENS emblématique de la CCFU

Rappelons que la CCFU s'est engagée aux côtés du Département de la Haute-Savoie dans la préservation des espaces naturels. Nous vous proposons de mieux comprendre nos actions à travers des exemples concrets présentés dans nos différents éditions. Ce numéro parlera de la Mer des Rochers à Lovagny !

UN SITE D'UNE GRANDE RICHESSE

Le site de la Mer des Rochers, labellisé "Espace Naturel Sensible" (ENS) depuis 2018, s'étend sur un peu plus de 9 ha à la sortie des Gorges du Fier sur la commune de Lovagny. Il est dominé par des boisements de frênes et de chênes et **accueille des milieux de fort intérêt** comme des pelouses sèches, des dalles et parois rocheuses végétalisées ou non, des secteurs humides et aquatiques. **Cette mosaïque d'habitats est particulièrement intéressante.** Par ailleurs, sur les 19 habitats naturels identifiés, 4 présentent un intérêt communautaire et 1 est même considéré comme prioritaire au niveau européen. Le site abrite également **de nombreuses espèces protégées** et, en particulier, deux espèces d'amphibiens à fort enjeux : le Sonneur à ventre jaune et l'Alyte accoucheur.

UN PLAN DE GESTION POUR LE PROTÉGER !

La CCFU et la commune de Lovagny, conscientes de l'intérêt de ce site, se sont engagées pour sa préservation, avec le soutien financier du Département, à travers un plan de gestion pour la période 2021/2025. Celui-ci



Alyte accoucheur

© ISTOCK / ZDENEK MACAT



Sonneur à ventre jaune

© TEREQ

permet de **répondre aux enjeux de menace des habitats et de la biodiversité associée**, en lien avec l'embroussaillage de certains milieux et la sur-fréquentation du site. En 2023, différents travaux ont ainsi été réalisés :

- **Des travaux de restauration** du milieu ont été effectués avec la **réouverture des pelouses sèches** par les étudiants de l'ISETA (débroussaillage).
- **Une barrière a été installée** à l'entrée du site afin **d'interdire l'accès à tous véhicules motorisés**. En effet, depuis plusieurs années et malgré la réglementation, des motocross circulaient régulièrement sur le site entraînant une dégradation du sol et des milieux fragiles, un dérangement de la faune allant parfois jusqu'à la destruction d'espèces.
- **Des barrières de mise en défens** ont également été mises en place afin de préserver les pelouses sur dalles rocheuses et l'habitat du Sonneur à ventre jaune.

Zone de protection de Biotope de la Mandallaz, tous concernés !

La Montagne de la Mandallaz bénéficie d'un **Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB)** depuis 1983. Ce site a été le 1^{er} à être protégé par un APPB dans le département.

Jusqu'à sa révision en début d'année, il possédait également le plus ancien règlement encore en vigueur en Haute-Savoie. En 2019, **une procédure de révision de l'APPB de la Mandallaz a été lancée** par les communes de La Balme de Sillingy et de Sillingy, avec le soutien technique de la CCFU, **afin de mieux**

répondre aux enjeux de protection du site, en lien avec l'évolution des pratiques. Au terme d'une phase de concertation avec les représentants des usagers, des propriétaires, des associations environnementales et des élus locaux, un nouveau règlement a pu être rédigé.

Le périmètre protégé a également été agrandi. La zone de protection s'étend désormais sur 3 communes : La Balme de Sillingy, Sillingy et Choisy, pour un total d'environ 624 hectares. Le nouvel APPB de la Mandallaz a été validé le 27 février 2023 par M. LE BRETON, préfet de la Haute-Savoie.

UN APPB, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Un arrêté préfectoral de protection de biotope est un acte administratif pris par le préfet de département, dont l'objectif est de préserver les habitats des espèces protégées, l'équilibre biologique et la fonctionnalité des milieux naturels.

Il permet de prendre toutes mesures, de caractère permanent ou temporaire, localisées ou globales, de nature à empêcher l'altération, la dégradation ou la destruction d'un biotope, d'un habitat naturel et/ou d'un site géologique. Un APPB est composé d'un règlement qui est spécifique

à chaque zone de protection. Un biotope est une zone géographique définie par ses caractéristiques physiques, chimiques et climatiques relativement homogènes et abritant une communauté d'êtres vivants appelée biocénose. Un biotope et la biocénose associée constituent un écosystème.

LES PRINCIPALES MESURES DE PROTECTION

L'APPB de La Mandallaz prévoit notamment :



L'interdiction des véhicules à moteur



La tenue des chiens en laisse (du 1^{er} février au 31 août)



L'interdiction de sortie des chemins (du 1^{er} février au 31 août)



L'interdiction de camping / bivouac



L'interdiction de pratique de l'escalade en dehors des voies aménagées



L'interdiction de cueillette



L'interdiction de feu

L'arrêté dans sa version complète est disponible sur le site de la CCFU, rubrique Espaces naturels sensibles, site de la Mandallaz ou du Miroir de Faille. QR code



ATTENTION DANGER

Le Fier est un torrent dangereux. Le courant est rapide et irrégulier, des siphons, des troncs, parfois immergés, sont présents. Le risque de chute depuis les berges est, par ailleurs, important. Le site ENS de la Mer des Rochers n'est pas un site de baignade. Pour rappel, plusieurs accidents mortels ont déjà eu lieu sur le secteur.



DU CÔTÉ DES ENTREPRISES

ADIE, un nouveau dispositif de soutien aux porteurs de projets mis en place sur la CCFU

J'AI UN PROJET DE CRÉATION D'ENTREPRISE, COMMENT M'Y PRENDRE ?

JE ME POSE DES QUESTIONS POUR DÉVELOPPER MON ACTIVITÉ, VERS QUI ME TOURNER ?



Ce n'est pas toujours simple de s'y retrouver quand on est entrepreneur, ADIE est là pour vous accompagner !

ADIE est une association française présente sur tout le territoire. Elle défend l'idée que chacun, même sans capital, même sans diplôme, peut devenir entrepreneur s'il a accès au crédit et à un accompagnement professionnel, personnalisé, fondé sur la confiance, la solidarité et la responsabilité.

POUR QUI ?

ADIE apporte son aide aux entrepreneurs qui souhaitent se lancer ou développer leur entreprise, notamment à ceux qui ont des difficultés à obtenir un prêt auprès des banques. En recherche

d'emploi, salarié, micro-entrepreneur, en SARL... quelque soit votre statut vous êtes les bienvenus.

COMMENT ?

ADIE propose différents types d'accompagnements selon les besoins : des formations, du conseil, un coaching personnalisé, des ateliers et conférences, du financement (12 000 € maximum).

Contacts : Nathalie ROS
Iros@adie.org - Tél. 09 69 32 81 10

En 2023,
ADIE a financé
6 porteurs de projets !
Pourquoi pas vous ?

4 QUESTIONS À LAURENCE CADDET,

Créatrice de "Dansent les aiguilles".

Laurence CADDET, institutrice de formation, a occupé différents emplois de secrétaire comptable. A 60 ans, elle a souhaité donner un nouveau cap à sa carrière professionnelle, en lien avec sa passion pour la couture et le tricot.



d'un plan d'affaires cohérent et lisible, ce que je ne pouvais envisager de réaliser seule. J'ai obtenu un prêt qui m'a permis de lancer mon activité sereinement.

SELON VOUS, QUELS SONT LES POINTS FORTS DE L'ACCOMPAGNEMENT D'ADIE

Grâce aux bénévoles d'ADIE, j'ai rencontré des personnes très à l'écoute, compétentes et accessibles. Au-delà de l'accompagnement j'ai aussi été rassurée et bien soutenue durant tout mon parcours.

UN DERNIER MOT ?

Un immense merci à ADIE pour sa disponibilité et la qualité professionnelle et surtout humaine de cet accompagnement. Mention spéciale pour les rencontres entre professionnels qui permettent d'échanger et de tisser des liens surtout lorsque nous sommes en milieu rural !

Dansent les aiguilles
06 85 51 16 20

QUELLE ACTIVITÉ AVEZ-VOUS CRÉÉE ET OÙ ÊTES-VOUS IMPLANTÉE ?

J'ai créé une entreprise de couture et de tricot sur la commune de Lovagny. J'organise des ateliers pour enfants et adultes et propose également un service de petites retouches. Mon projet s'inscrit dans une approche globale de développement durable.

je me déplace uniquement en vélo électrique chez les clients, je leur apprend à réutiliser des tissus, à réparer des vêtements ...

COMMENT AVEZ-VOUS CONNU ADIE ET QUEL RETOUR POUVEZ-VOUS FAIRE DE CET ACCOMPAGNEMENT ?

J'étais en recherche d'un financement pour

l'achat et l'équipement d'un vélo électrique me permettant d'effectuer mes déplacements. J'ai contacté le service Économie de la CCFU qui m'a orientée vers ADIE. Nathalie ROS, de l'antenne d'Annecy, m'a reçue pour une présentation de mon projet qui a été jugé éligible à un financement. Suite à cette rencontre, nous avons travaillé ensemble sur l'élaboration

Rencontre Entreprises sur le thème de l'emploi

Le service Économie de la CCFU prévoit l'organisation de rencontres thématiques pour les entreprises du territoire, avec comme double objectif **d'accompagner les professionnels dans leur développement et favoriser le réseautage entre les acteurs économiques.**

Une quinzaine d'entreprises locales ont pu échanger sur le thème de l'emploi à l'occasion de la dernière rencontre organisée en 2023 en partenariat avec Pôle Emploi.

L'agence locale de Meythet a permis aux participants de découvrir les différents dispositifs d'accompagnement proposés qui restent souvent méconnus des entreprises : salon en ligne, recrutement par simulation, période d'immersion ou encore préparation opérationnelle à l'emploi.

Cette réunion s'inscrit dans un contexte de plein emploi particulier où les entreprises doivent faire face :

- aux difficultés de recrutement,
- au phénomène de la "grande démission",
- à une concurrence accrue de la Suisse qui attire de plus en plus de frontaliers
- à une évolution du rapport au travail avec un besoin important d'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.

PROCHAINE RENCONTRE ENTREPRISES
LA GALETTE DES ACTEURS ÉCO
LE JEUDI 25 JANVIER 2024 !
La Balme de Sillingy - Salle du Lac
Présentation des animations et des différents partenaires qui accompagneront votre activité en 2024 et échanges autour d'un apéritif dinatoire



SERVICE ÉCONOMIE : BIENVENUE À CÉLINE JAUDIN

Céline Jaudin a repris les fonctions d'Amélie Sedita le 1^{er} septembre 2023, sur le poste de chargée d'animation économie/tourisme.

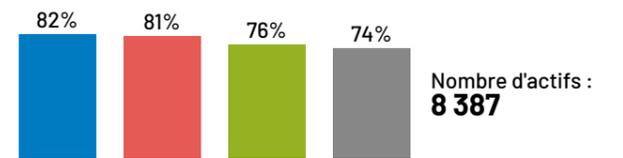
Vous souhaitez rester connectés, informés et à l'écoute de toutes innovations ou nouveautés pour faire évoluer votre entreprise ? Vous avez des questions sur le territoire, des besoins à faire remonter ? N'hésitez pas à contacter notre chargée de développement économique. Elle pourra vous orienter et vous partager les informations des acteurs économiques du territoire.

Céline Jaudin : 07 61 99 56 94 / cjaudin@ccfu.fr

FOCUS SUR L'EMPLOI

LES CHIFFRES CLÉS DE L'EMPLOI SUR LA CCFU

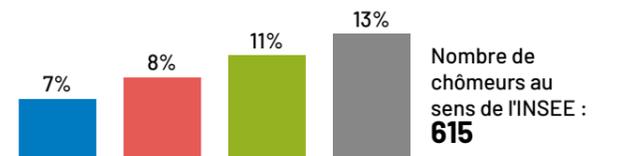
TAUX D'ACTIVITÉ DES 15-64 ANS



En 2020, 82% des habitants de l'EPCI de 15-64 ans étaient actifs, c'est à dire qu'ils étaient en emploi ou en recherche d'emploi.

Source : INSEE 2020

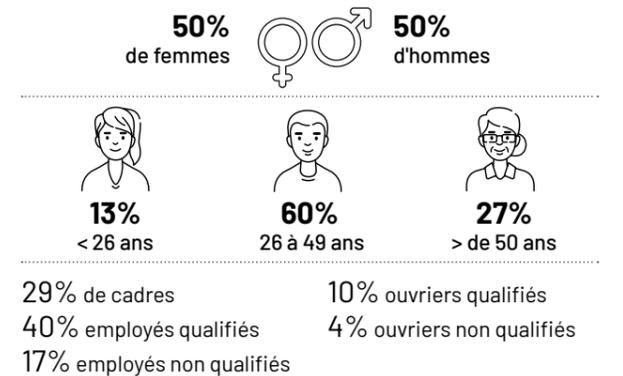
TAUX DE CHÔMAGE DES 15-64 ANS



En 2020, le taux de chômage au sens de l'INSEE était de 7% pour la CC Fier et Usse, contre 13% pour la France Métropolitaine.

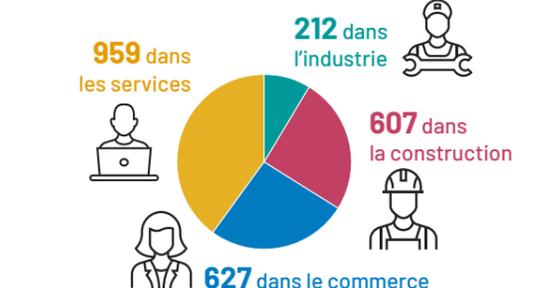
Source : INSEE 2020

TPOLOGIE DES DEMANDEURS D'EMPLOI



LES EMPLOIS CRÉÉS PAR LES ENTREPRISES

Les établissements privés de la CCFU représentent **2 405 emplois salariés, hors agriculture** (+2,2% en 1 an) répartis entre l'industrie, la construction, le commerce et les services*



* Données sept. 2023

FRANCE SERVICES FIER & USSES

Les services publics près de chez vous !



Un lieu ouvert à tous, gratuit et chaleureux

pour vous accompagner dans la réalisation de vos démarches administratives papier ou numériques !

LE SECOURS CATHOLIQUE RECHERCHE DES BÉNÉVOLES POUR REJOINDRE SON

Le Secours Catholique cherche à agrandir son équipe de bénévoles. Si vous avez du temps, de l'envie et de l'énergie et que vous souhaitez rejoindre une équipe engagée, vous pouvez contacter Mme Yolande BAUDIN au 04 56 68 03 08.

Leurs missions :

- Accueillir et être à l'écoute des habitants
- Assurer l'accueil au café des restos du cœur les mercredis matin à La Balme de Sillingy
- Faire vivre le café détente à Sillingy
- Animer des ateliers de français tous niveaux

France Services est devenu ce lieu incontournable du territoire pour bon nombre d'usagers ! Conçue pour simplifier l'accès aux services publics et faciliter la vie quotidienne des citoyens, elle offre en effet une gamme diversifiée de services et d'informations.

POUR VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES DU QUOTIDIEN

Pour votre demande de carte grise, une question sur vos impôts, votre retraite, vos allocations familiales... les conseillers de la France Services

Fier et Usse vous accompagnent dans toutes vos démarches du quotidien ! **Ce guichet unique donne accès dans un seul et même lieu aux principaux organismes de services publics :** le ministère de l'intérieur, le ministère de la Justice, les Finances publiques, Pôle Emploi, l'Assurance retraite, l'Assurance maladie, la CAF et la MSA. Pour les démarches de premier niveau, les conseillers vous accompagnent directement sur place. Pour résoudre vos démarches les plus complexes, ils peuvent s'appuyer sur leurs correspondants au sein du réseau des partenaires.

LES PARTENAIRES LOCAUX

La France Services accueille également ses partenaires locaux :

LE GROUPEMENT TRANSFRONTALIER EUROPÉEN (GTE)

Association d'accompagnement des frontaliers. Permanence uniquement du service social : maladie, chômage, retraite, difficultés financières, etc.

Prise de rdv auprès de la France Services.

SOLAL

Recherche et accompagnement vers l'emploi pour les habitants et recherche de personnel pour les entreprises et institutions.

Tous les vendredis de 13h30 à 17h avec ou sans rendez-vous. Contact au 06 95 27 55 07 ou par mail labalme@solal.org

LE CONCILIATEUR DE JUSTICE

Règlement amiable des litiges de la vie quotidienne.

Permanence sur rendez-vous les 1^{er} et 3^e jeudis du mois. Prise de rendez-vous auprès de la France Services.

SEFOREST

Recherche et accompagnement vers l'emploi personnes en difficulté.

Le premier vendredi du mois de 9h à 12h avec ou sans rendez-vous. Contact au 04 50 51 41 79 ou auprès de la France Services.

HAUTE-SAVOIE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Service public gratuit qui apporte informations, conseils et accompagnements pour toute personne souhaitant réaliser des travaux de rénovation énergétique.

Permanence un lundi et mercredi après-midi par mois. Prise de rdv au 04 56 19 19 19

LE SECOURS CATHOLIQUE

Association d'aide aux habitants : écoute, accueil café, cours de français, etc.

Renseignements au 04 56 68 03 08 ou par mail equipe.labalmedesillingy.74@secours-catholique.org

LA MISSION LOCALE JEUNES DU BASSIN ANNÉCIEN (MLJBA)

Accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire.

Les jeudis après-midi de 14h à 16h avec ou sans rendez-vous. Renseignements au 06 89 28 52 05 c-saintgermain@mljba.fr

J'AI BESOIN DE CONSEILS JURIDIQUES, OÙ DOIS-JE M'ADRESSER ?



J'AI ACHETÉ UN VÉHICULE, JE NE SAIS PAS COMMENT LE DÉCLARER, POUVEZ-VOUS M'AIGILLER ?



COMMENT FAIRE MA DEMANDE DE PRIME D'ACTIVITÉ ?



POUVEZ-VOUS M'AIDER À PRENDRE RDV AVEC LE SERVICE DES IMPÔTS ?



JE DOIS TRANSMETTRE UN DOCUMENT MAIS JE N'AI PAS DE SCAN, PUIS-JE UTILISER UN ORDINATEUR ET L'IMPRIMANTE ?

COMMENT FAIRE MA DEMANDE DE RETRAITE ?



J'AI CHANGÉ D'ADRESSE, A QUI DOIS-JE LE SIGNALER ?



JE SUIS EN ARRÊT MALADIE, COMMENT TRANSMETTRE MON ARRÊT À LA CPAM ?



COMMENT DÉCLARER LA NAISSANCE DE MON ENFANT ?



COMMENT UTILISER MON CHÈQUE ÉNERGIE ?



JE NE COMPRENDS PAS CE QUE ME DEMANDE CET ORGANISME, POUVEZ-VOUS M'AIDER ?



POSTES INFORMATIQUES EN LIBRE-SERVICE

Au-delà des formalités administratives, vous avez également accès à des postes informatiques en libre-service. Création d'une adresse e-mail, impression ou scan, simulation d'allocations, création de vos identifiants pour accéder aux services publics en ligne... Les agents France Services vous accompagnent dans toutes vos démarches en ligne.

COMMENT NOUS CONTACTER ?

- Venir directement à la France Services au 13 bis route de Choisy - 74330 La Balme de Sillingy (à côté de la mairie),
 - les lundis et jeudis de 13h30 à 17h30,
 - les mardis de 13h30 à 19h,
 - les mercredis et vendredis de 9h à 12h puis de 13h30 à 17h30.
- Les agents vous reçoivent avec ou sans rendez-vous.

Pour joindre la France Services, vous avez plusieurs possibilités :

- Par mail à franceservices@ccfu.fr
- Par téléphone au 04 56 68 03 05 uniquement les jeudis matin de 9h00 à 12h00

Attention, les agents n'assurent pas d'assistance numérique à distance, merci de venir sur place.

SEFOREST, UN NOUVEAU PARTENAIRE DE LA FRANCE SERVICES

3 QUESTIONS À JÉRÉMIE SAVAEN, ANIMATEUR SOCIAL DE TERRAIN CHEZ SEFOREST



SEFOREST C'EST QUOI ?

Depuis sa création en 1984, SEFOREST est une Entreprise d'Insertion par l'activité économique basée à Annecy. Nous employons un personnel en difficulté dans nos différents pôles d'activités et assurons sa formation jusqu'à l'obtention d'un emploi durable. Aujourd'hui, nous avons une centaine de salariés dont 50% en moyenne de salariés en insertion.

QUELS SONT VOS DOMAINES D'ACTIVITÉ ?

Nous intervenons dans différents secteurs d'activité : espaces verts, logistique, environnement, maintenance industrielle, maintenance réparations, buanderie. Nos services sont destinés aux particuliers, professionnels, industries et collectivités.

POURQUOI DES PERMANENCES À LA FRANCE SERVICES FIER ET USSES ?

L'entreprise SEFOREST a souhaité intégrer la France Services Fier et Usse pour pouvoir toucher les personnes qui sont éloignées de l'emploi sur le territoire !

SEFOREST

Tél : 04 50 51 41 79
 Mail : contact@seforest.com
 Permanences tous les premiers vendredis du mois de 9h à 12h dans les locaux de la France Services Fier et Usse, avec ou sans rendez-vous.



Natur'Eveil, une nouvelle crèche à Sillingy axée sur la Nature

La nouvelle crèche "Natur'Eveil" a ouvert ses portes début janvier au centre bourg de Sillingy. Elle peut accueillir 20 enfants et remplace la micro-crèche de 10 places située à proximité de l'école.

Ce nouvel équipement vient ainsi renforcer la capacité d'accueil du réseau intercommunal composé de 3 structures d'accueil collectif (La Balme de Sillingy, Sillingy et Lovagny). Un espace attenant à la crèche permet également d'accueillir la halte-garderie itinérante "Planet Karapat" et le Relais Petite Enfance (RPE), faisant de ce site un vrai pôle Petite Enfance.



PETITE ENFANCE : UN PARTENARIAT INTERCOMMUNALITÉ / COMMUNE AU SERVICE DU TERRITOIRE

EN CLAIR...

Ce projet est le fruit d'un travail partenarial entre la CCFU et la commune de Sillingy. En effet, afin de répartir les charges entre la communauté et les communes, un accord politique au sein du territoire prévoit une répartition des compétences entre les deux :

- > La CCFU assure la gestion du fonctionnement des crèches
- > Les communes mettent à disposition de la CCFU les locaux adaptés

Ainsi la commune de Sillingy a porté techniquement et financièrement le projet d'aménagement de cette nouvelle crèche au sein du bâtiment communal de la Maison des Associations et du Jumelage. Les services de la CCFU et de la commune ont travaillé en étroite collaboration afin de bien répondre aux besoins et contraintes en matière d'accueil petite enfance.

QUELQUES MOTS DE LA DIRECTRICE



**STÉPHANIE
BÉGHIN,**
DIRECTRICE
DE NATUREVEIL

DES LOCAUX ACCUEILLANTS ET FONCTIONNELS

Dès l'instant où l'on pénètre dans Natur'Eveil, on est accueilli par une ambiance chaleureuse et lumineuse. Les espaces intérieurs ont été pensés avec un soin particulier pour offrir un cadre sécurisé et stimulant pour les enfants. Les couleurs apaisantes et les matériaux de haute qualité utilisés dans la décoration créent une atmosphère conviviale où chaque enfant se sent comme chez lui.

DES ESPACES EXTÉRIEURS ENCHANTÉS

Natur'Eveil offre deux espaces extérieurs dédiés aux enfants. Une cour sécurisée permet aux enfants de jouer en plein air et de faire leurs premières expériences

à vélo. Le joyau de Natur'Eveil réside dans son jardin privé, un véritable paradis pour les petits explorateurs. Les enfants ont la possibilité de se familiariser avec la nature en plantant des fleurs et des légumes dans le potager de la crèche, et en participant à des activités de plein air enrichissantes.

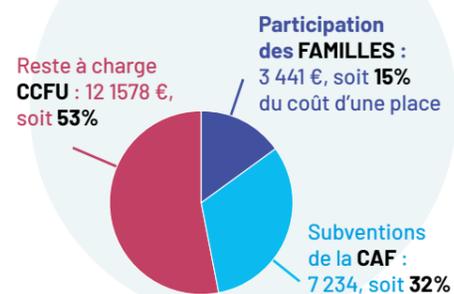
UN PROJET PÉDAGOGIQUE AXÉ SUR LA NATURE

Chez Natur'Eveil, l'amour de la nature est au cœur de notre approche pédagogique. Nous sommes convaincus que l'exploration de la nature stimule la curiosité innée des enfants et favorise leur développement global. Nous nous attachons à intégrer la nature dans chaque aspect de l'apprentissage des tout-petits et leur offrons ainsi la possibilité de grandir en harmonie avec leur environnement.

COMBIEN COÛTE UNE PLACE EN CRÈCHE ?

> Le coût moyen annuel d'une place en crèche sur la CCFU est de

22 832 €, soit
10,76 € / heure.



Futur pôle intercommunal des services à la personne, c'est parti !

Les travaux du futur pôle intercommunal des services à la personne ont démarré mi-novembre avec le désamiantage et la démolition du bâtiment existant. Les travaux de construction devraient démarrer début 2024 pour une livraison du bâtiment programmée en juin 2025.

Rappelons que ce pôle, situé **18 route de Paris à La Balme de Sillingy** (en face de la poste), regroupera différents services intercommunaux : **France Services, des espaces de bureaux et salles de réunion pour les partenaires sociaux, une nouvelle crèche** de 30 places (en remplacement de la crèche actuelle située Chemin de la Montagne à La Balme de Sillingy) ainsi que **des services communaux : les CCAS** des communes de La Balme de Sillingy et de Sillingy. La CCFU assure la maîtrise d'ouvrage globale de ce projet, mené conjointement avec la commune de La Balme de Sillingy qui finance la construction de la partie crèche. Il s'inscrit dans le cadre du schéma de collaboration CCFU & communes décidé pour la petite enfance (Cf. article nouvelle crèche de Sillingy ci-contre).



COÛT DES TRAVAUX

Le coût des travaux pour la CCFU (France Services et espaces bureaux) est estimé à **1 700 000 € HT**

Le projet est soutenu financièrement par

- l'Etat (250 000 €),
 - la Région (163 500 €)
 - et le Département de la Haute-Savoie (120 000 €),
- soit au total 32% de subventions alloués par nos partenaires.





2024

MEILLEURS VOEUX

